



# DUERP

Notre équipe spécialisée en **Droit du travail** met à votre disposition son expertise pour adopter les stratégies les plus sécurisantes au regard de vos problématiques sociales et de gestion RH



**Efficacité**



**Disponibilité et facilité de contact**



**Compétences et excellence**



**Adaptabilité**

## Notre méthodologie

- Réalisation d'une réunion préparatoire, proposition d'une démarche et rencontre des interlocuteurs désignés
- Visite détaillée du site pour l'identification des unités de travail
- Analyse et évaluation des risques pour chaque unité de travail
- Rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Elaboration du plan d'actions contenu dans le DUERP

## Enjeux

- Améliorer les conditions de travail
- Mettre en place une démarche de prévention des risques pérenne
- Répondre aux obligations réglementaires
- Assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés
- Eviter les sanctions : 1500€ par établissement, 3000€ en cas de récidive, 45 000 € en cas de responsabilité pénale



**Quoi ?**

Le DUERP identifie et évalue les risques professionnels



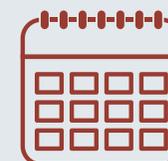
**Pourquoi ?**

Pour limiter les risques d'accidents et de maladies professionnelles



**Pour qui ?**

Obligatoire pour tout employeur dès l'embauche du premier salarié



**Quand ?**

Mise en place à la création de l'entreprise et mise à jour en cas d'intégration de nouveaux risques, voire chaque année

### Contacts

Fabien BALBINOT | 0692 42 02 58 | fabien.balbinot@cioi.re  
Emilie RODRIGUEZ | 0693 20 47 03 | emilie.rodriguez@cioi.re

[www.cioi.re](http://www.cioi.re)

CIOI  
4 rue Monseigneur Mondon,  
97400 Saint-Denis, La Réunion